

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## **DNCA VALUE EUROPE**

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

## **L'objectif de gestion**

L'objectif est de rechercher une performance à comparer, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés d'actions de l'indice STOXX EUROPE 600 des pays de l'Union Européenne calculé dividendes réinvestis, notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables.

## **Stratégie d'investissement**

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire basée sur la sélection d'actions des sociétés figurant dans l'indice STOXX EUROPE 600, sans allocation géographique particulière.

Les principaux critères d'investissement sont l'évaluation relative au marché, la structure financière de la société, le taux de rendement actuel et prévisionnel, les qualités du management et le positionnement de l'entreprise sur son marché. Les secteurs économiques visés par le gérant ne sont pas limités, y compris concernant les valeurs des nouvelles technologies. Le Fonds répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise (responsabilités actionnariale, sociale, sociétale, environnementale) basée sur un modèle propriétaire d'analyse financière. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. La Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) une sélection de l'univers basée sur une double approche financière et extra-financière, (ii) la structuration du portefeuille selon une approche macro-économique et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de valorisation des instruments sélectionnés. Le Fonds bénéficie du label ISR.

Eligible au PEA, le Fonds est en permanence investi à 75% minimum en actions de l'Union européenne et exposé à 60% minimum (100% maximum) au risque des marchés actions des pays de l'Union européenne. L'exposition aux actions de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros ne pourra être supérieure à 50% de l'actif net. Les actions des pays émergents ne pourront représenter plus de 20% de l'actif net. L'investissement en actions hors Union Européenne est limité à 25% de l'actif net.

Le Fonds peut également investir jusqu'à 25% de son actif net en instruments de taux (titres de créance et obligations, instruments du marché monétaire) des pays de l'Union européenne. Les titres non notés ou spéculatifs c'est à dire de notation inférieure à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon Standard & Poor's par exemple ou jugée équivalente par la Société de Gestion, ne pourront représenter plus de 5% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le Fonds peut détenir des parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'Investissement à Vocation Générale.

L'exposition au risque de change pourra atteindre 100% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds peut recourir à des instruments financiers dérivés (notamment des options, des futures et des forwards de change) à titre de couverture et/ou d'exposition des risques action et de change du portefeuille. Le Fonds ne recourra pas à des instruments financiers dérivés à des fins de surexposition du portefeuille.

Dans la limite de 25% de l'actif net, le Fonds pourra recourir à des titres intégrant des dérivés sur des marchés réglementés français et étranger ou de gré à gré simple (ex. : obligations convertibles). Le Fonds pourra également recourir à des dépôts et des emprunts d'espèces. L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du

calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

# COMMENTAIRE DE GESTION

## Point sur l'année 2023 écoulée

Malgré un pessimisme généralisé en fin d'année 2022, le millésime 2023 s'est avéré exceptionnel avec un gain de presque 16% pour les bourses européennes, dont +6,7% lors du quatrième trimestre. Alors que la crise des banques régionales américaines, les difficultés de l'économie chinoise et les conflits en Ukraine et Moyen-Orient auraient pu gâcher la fête, les marchés actions ont profité de la baisse de l'inflation, de la bonne tenue de la croissance économique, de la solidité des résultats des sociétés et des espoirs de baisse des taux.

En 2023, le fonds DNCA VALUE EUROPE affiche une performance de :

- Part C: +13,67%
- Part I : +15,04%
- Part N : +14,92%
- Part S : +16,18%

Contre +15,81% pour son indicateur de référence le STOXX EUROPE 600 calculé dividendes réinvestis.

## Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.

Sectoriellement, le fonds a profité en 2023 de sa surexposition à la construction et aux biens industriels et de sa sous exposition à la santé. Au contraire, le fonds a souffert de sa sous-exposition à la technologie, secteur dopé par le rallye du Nasdaq et de l'engouement autour de l'intelligence artificielle générative.

Au cours de l'année, Leonardo, ABF et Rexel sont les meilleurs contributeurs à la performance dividendes réinvestis du fonds. 1) Leonardo a profité d'un environnement géopolitique propice au secteur de la défense et la société demeure nettement moins valorisée que les autres acteurs européens. Le nouveau directeur général, Monsieur Cingolani, pourrait permettre à Leonardo de s'affirmer comme l'un des acteurs clefs de la défense européenne. 2) ABF a démontré que Primark ressortait comme un gagnant de la Covid-19 : la rentabilité s'est redressée et la croissance future sera portée par de nombreuses ouvertures de magasins en Europe et aux Etats-Unis. 3) Rexel a publié des résultats supérieurs aux attentes tout au long de l'année. Le titre demeure bon marché (9x PE 2025 et 5% de rendement) au regard des thématiques porteuses dont il devrait bénéficier : électrification, efficacité énergétique et rénovation.

À l'inverse Atos, ALD et Anglo American sont les principaux détracteurs. 1) Atos a vu sa dette se dégrader considérablement à l'occasion de la publication de ses résultats du premier semestre. La société a de plus annoncé lors de l'été la vente de TechFoundations (~50% du CA d'Atos) à Daniel Kretinsky pour un montant décevant et impliquant donc une augmentation de capital de 900M€ très dilutive. Le titre a été cédé au début du quatrième trimestre compte tenu du manque de visibilité sur les conditions et le *timing* de l'opération de cession, du flou stratégique qui résulte de la dimension politique du dossier, et d'une gouvernance instable. 2)ALD a présenté des objectifs 2026 décevants car bien inférieurs aux attentes du marché. La société vise un ratio coûts/revenues de 52%, contre 47%

précédemment en raison de l'inflation salariale et de coûts informatiques et réglementaires supplémentaires. Ceci se traduit par un objectif de ROTE de seulement 13-15%. 3) Anglo American a été pénalisée par la faiblesse des prix des matières premières dans le contexte d'une économie chinoise atone, d'un dérapage des coûts dans le projet Woodsmith (gisement de polyhalite, un minéral utilisé dans la production d'engrais) et de la révision à la baisse de ses prévisions de production de cuivre en Amérique du Sud pour les deux prochaines années.

Concernant les principaux mouvements, le fonds a introduit : Caixabank dont la diversification des activités en fait une banque moins dépendante de la seule hausse des taux, Heineken dont la valorisation ne reflète pas les restructurations passées et Subsea 7 en anticipation d'une forte amélioration de sa génération de flux de trésorerie.

Au contraire le fonds a liquidé ses positions en Bank of Ireland après un beau parcours boursier, Synlab qui a reçu une offre publique d'achat et Metropole TV à la suite de l'échec du rapprochement avec TF1.

En fin de période, le niveau des liquidités s'établit à 2,76% du portefeuille et l'actif net s'établit à 401 millions d'euros.

#### Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	106 652 022,69
Cessions	166 008 848,12

#### Intégration de critères extra-financiers

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc... ) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"<sup>1</sup>. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, le fonds pratique une gestion ISR en ligne avec les contraintes du Label français ISR ainsi que de l'ensemble des exigences de la réglementation européenne en fonction de la classification du fonds.

---

<sup>1</sup> « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

L'ensemble des contraintes liées à l'ESG qui s'impose au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

### Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

Le fonds n'a aucune contrainte concernant l'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

### Les perspectives pour 2024

Après une année 2023 résiliente, tous les ingrédients semblent réunis en 2024 pour qu'une récession soit évitée sans pour autant laisser espérer une croissance vigoureuse. Les ménages ont été jusqu'à

présent épargnés par le ralentissement économique. En 2024, le reflux de l'inflation couplé à la hausse des salaires réels va permettre de rattraper une part du pouvoir d'achat perdu en 2023 et de maintenir le niveau de consommation. Les profits des entreprises devraient également rester confortables.

Après une décennie de performance décevante pour la gestion « value », nous estimons que le rattrapage amorcé depuis 2022 va se poursuivre. Les conditions à un retour durable du style « value » sont, selon nous, réunies.

Tout d'abord, nous sommes aux premiers stades d'un nouveau cycle de marché post pandémie, caractérisé par une volatilité, une inflation et des taux d'intérêt structurellement plus élevés que ceux des deux dernières décennies, créant des conditions propices au style « value ». Nous pensons en effet que les années à venir, en termes de style d'investissement, doivent se mesurer à l'aune des défis majeurs que doivent relever nos économies. Convaincus que ces derniers seront moteurs d'importantes pressions inflationnistes (coût de la transition durable, tensions géopolitiques, volatilité des matières premières, diversification des chaînes d'approvisionnement, tensions salariales, capacités de production industrielles contraintes) et de besoins d'investissement dans l'économie réelle, conserver un positionnement sur le style « value » prend aujourd'hui tout son sens.

D'autre part, notons que la valorisation raisonnable du marché à 13x le P/E 12 mois glissants continue de masquer une forte dislocation entre un segment « value » à 8.8x et un segment Croissance à 20.5x. Cette faible valorisation du segment « value » ne reflète pas la solidité des fondamentaux des sociétés, avec un enchaînement de publications montrant une progression constante des résultats, combinés à des bilans bien plus solides que dans les cycles précédents.

Nous pensons que le fonds est bien positionné pour opérer favorablement dans un environnement fragile et incertain, au regard de nos choix sectoriels, de la qualité intrinsèque des valeurs (génération de trésorerie pérenne et bilans solides) et de son niveau de valorisation (10.3x le PE24 et 4.1% de rendement des dividendes) qui offre une marge de sécurité satisfaisante en cas de ralentissement économique.

## **Loi Energie-Climat Rapport article 29**

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Société de gestion met à disposition des investisseurs au sein du document « *Rapport 2023 Article 29 de la loi énergie climat* » les informations relatives :

- à leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce reporting est publié une fois par an et est disponible sur le site internet de la Société de Gestion

[www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) dans la rubrique « Nos Expertises / Investissement Socialement

Responsable ».

## Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il ne prévoit pas d'investir une proportion minimale dans des actifs qualifiés d'investissements durables.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières sont détaillées dans la rubrique ISR sur le site internet de la société de gestion ([www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com)).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.



## Annexe 4 RTS SFDR / Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8

Dénomination du produit : DNCA VALUE EUROPE

Identifiant d'entité juridique : 9695008J9M3RIZD9WI04

### Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable <sup>1</sup> ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental:	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40,3% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 23,5%
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social:	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social 16,7%
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du compartiment s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le compartiment n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

<sup>1</sup> Par Investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.  
La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité<sup>1</sup> ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par le compartiment pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le compartiment est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO<sub>2</sub>/M\$ investi) du portefeuille du compartiment.
- Intensité carbone : (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) du portefeuille du compartiment.
- La proportion du portefeuille du compartiment investi dans la liste des « *Worst Offenders* » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés au 29/12/2023**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité
Note Responsabilité ABA	4,96/10
Exposition à la transition vers une économie durable	15,84% du CA
% Exposition aux ODD	15,84% du CA
Empreinte carbone	879
Intensité carbone	1 199
% dans la liste des « <i>Worst Offenders</i> »	0%

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au titre de l'exercice 2023, la note de responsabilité affiche une stabilité, baissant légèrement de 5.03 à 4.96. Cette baisse s'explique principalement par l'entrée en portefeuille de Heineken dont la note est inférieure à 4 et au contraire la sortie de Bank of Ireland dont la note est supérieure à 6. Ces mouvements sont le reflet de nos convictions et de notre analyse fondamentale et financière. La faible rotation du portefeuille (4 entrées et 6 sorties) implique une stabilité de l'exposition aux transitions durables (-0.6 point). La cession de Synlab, dont 90% du CA est exposé à la santé, participe à la très légère baisse de l'exposition totale du fonds aux transitions durables. L'intensité carbone et l'empreinte carbone ont sensiblement augmenté avec l'implémentation du scope 3 dans les calculs par rapport à l'année précédente.

Aucune société appartenant à la liste Worst Offender n'est présente dans le portefeuille.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

<sup>1</sup> Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « *Worst Offenders* » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Au 29 décembre 2023, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion.

La société Atos, à la suite de nombreuses controverses concernant la gouvernance, a vu sa notation ABA se dégrader et passer sous le seuil de 2 au cours de l'année 2023. Afin de respecter nos contraintes, l'exposition à la société Atos a donc été cédée.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives<sup>1</sup> ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « *Worst Offenders* » après analyse interne.

L'approche interne décrite ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « *Worst Offenders* », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions au sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « *Worst Offenders* ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.*

<sup>1</sup> Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.



## Quels ont été les principaux Investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements du portefeuille, au 29 décembre 2023 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ISS A/S	Biens et services industriels	3,22%	Danemark
ASR Nederland NV	Assurance	3,04%	Pays-Bas
Nexans SA	Biens et services industriels	3,03%	France
Enel SpA	Services aux collectivités	2,97%	Italie
Leonardo SpA	Biens et services industriels	2,91%	Italie
Heineken NV	Agroalimentaire, boisson et tabac	2,85%	Pays-Bas
Subsea 7 SA	Énergie	2,77%	Norvège
Sanofi	Santé	2,73%	France
Euronext NV	Services financiers	2,68%	France
Novartis AG	Santé	2,63%	Suisse
Cie de Saint-Gobain	Bâtiment et matériaux de construction	2,62%	France
Intesa Sanpaolo SpA	Banques	2,58%	Italie
Publicis Groupe SA	Médias	2,58%	France
Anglo American PLC	Matières premières	2,58%	Royaume-Uni
Corp ACCIONA Energias Renovables SA	Services aux collectivités	2,56%	Espagne

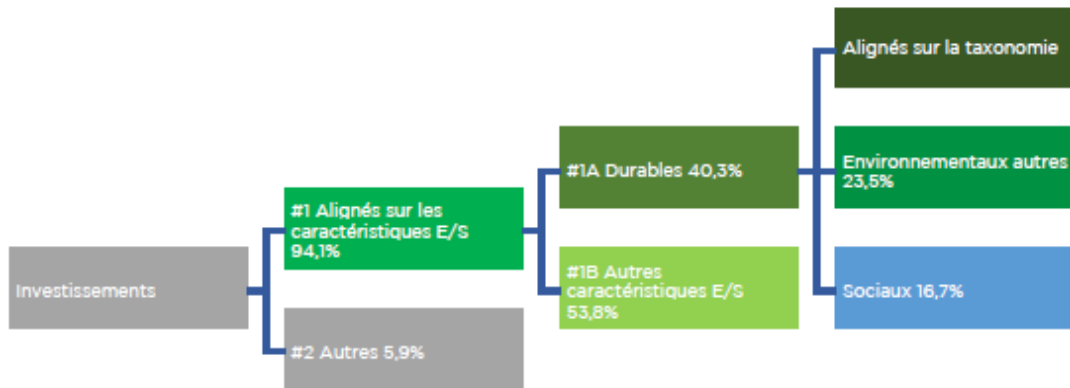
<sup>1</sup> La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence (2022).



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 29 décembre 2023, le fonds a investi 94,1% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 40,3% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

- Quelle était l'allocation des actifs<sup>1</sup> ?



Au titre de l'exercice 2023, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

<sup>1</sup> L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% AUM
Biens et services industriels	18,00%
Banques	10,80%
Énergie	9,82%
Services aux collectivités	8,06%
Bâtiment et matériaux de construction	6,73%
Santé	6,54%
Agroalimentaire, boisson et tabac	5,34%
Médias	4,98%
Télécommunications	4,61%
Assurance	4,54%
Services financiers	2,68%
Matières premières	2,58%
Magasins de soin personnel, de médicaments et d'épicerie	2,33%
Chimie	2,21%
Technologie	1,89%
Voyages et loisirs	1,77%
Produits et services de consommation	1,54%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étalent-ils alignés sur la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Au titre de l'exercice 2023, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>2</sup> ?

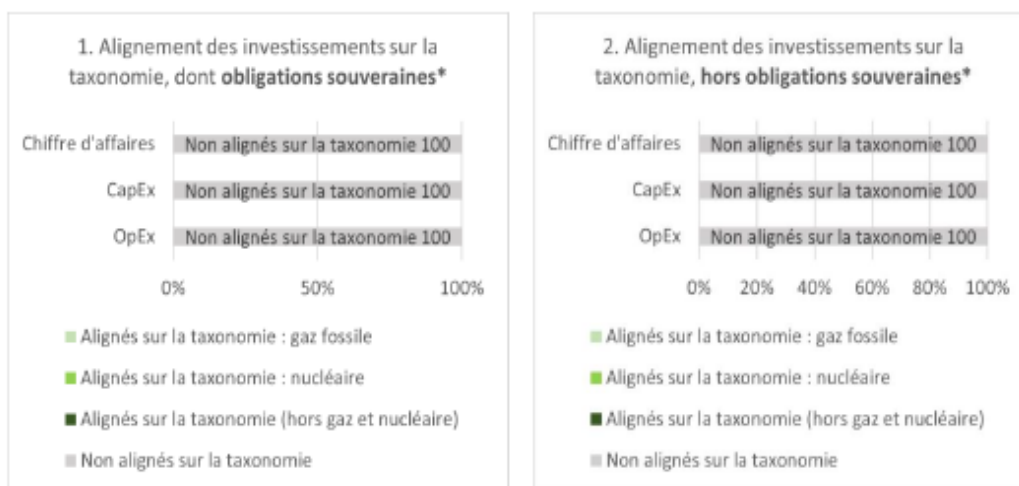
Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE<sup>3</sup> a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

<sup>1</sup> Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

<sup>3</sup> Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;  
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;  
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



### **Quelle était la proportion d'Investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?**

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Le compartiment a investi 23,5% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle était la proportion d'Investissements durables sur le plan social ?**

Le compartiment a investi 16,7% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.



### **Quels étaient les Investissements Inclus dans la catégorie #2 Autres, quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le compartiment pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du compartiment ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.





## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *Worst Offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Au titre de l'exercice 2023, l'ensemble des sociétés en portefeuille affiche une bonne gouvernance avec un seuil minimal respecté et non pas causé de préjudice important.

La contribution positive aux Objectifs du Développement Durable est restée globalement stable sur la période. L'entrée en portefeuille de Subsea 7 dont 20% du CA est exposé aux ODD et au contraire la cession de sociétés sans exposition (Prosieben, Metropole TV) participe à l'amélioration. La cession de Synlab, en raison d'un faible potentiel de revalorisation, a cependant contrebalancé les mouvements précédents.

En matière d'engagement, à la suite d'un nombre important d'actualités négatives sur les thèmes de la gestion des relations avec les franchisés et de la politique sociale qui en découle, ainsi que de la déforestation et de la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement au Brésil, nous avons ciblé Carrefour dans notre campagne d'engagement sur les dégradations de note de responsabilité.

Concernant la stratégie de développement de Carrefour et les polémiques autour des contraintes imposées à ses franchisés en termes de conditions d'achats ou de prestations externes trop élevées, la société a mis en avant l'attractivité de son modèle de franchises, qui représente la moitié de son chiffre d'affaires en France, et son statut de leader. Le groupe affiche une conquête nette positive chaque année, tendance en accélération récemment. Depuis son arrivée en 2018, le PDG de Carrefour a initié des changements dans la politique de franchises du groupe, en mettant notamment fin à une règle historique d'un seul magasin et d'un seul format par franchisé, offrant ainsi plus de liberté et de potentiel de développement à ses partenaires. Enfin, une nouvelle organisation a accompagné le changement de l'équipe de direction en France en 2023. Les activités ne sont désormais plus organisées par format. Une direction du développement commercial multiformat, ainsi qu'une direction des opérations regroupant d'un côté les magasins franchisés et de l'autre les magasins intégrés ont été créées. Carrefour passe donc d'une logique de format à une logique de gestion.

Concernant sa chaîne d'approvisionnement au Brésil, la société estime avoir rempli son obligation de traçabilité et assure qu'aucun achat de viande bovine ne provient des zones de déforestation. Le groupe a mis en place une géo-surveillance par satellites, ainsi qu'une plateforme de transparence forestière depuis fin 2023 qui vise à collecter tous les signalements sur des risques de non-conformité. Carrefour a ainsi déjà déréférencé plus d'une centaine de fermes au Brésil. Ce plan d'action nous paraît cohérent et adéquat. Il crédibilise la stratégie du groupe en apportant davantage de transparence sur ses approvisionnements, et en favorisant les fournisseurs qui réduisent les risques de déforestation, afin de répondre aux exigences de ses clients.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de référence ?**

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

# RAPPORT COMPTABLE AU 29/12/2023

## **DNCA VALUE EUROPE**

# INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF (en l'occurrence cette information est disponible sur le site internet de la société <http://www.dncainvestments.com>).

## **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : <http://www.dnca-investments.com>

## **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## Information sur la rémunération

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 32,2 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 15,3 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 16,9 millions d'euros :  
dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 4,3 millions d'euros ;  
dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 12,6 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2023 a été de 170.

## Evènements intervenus au cours de la période

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : mise en conformité du DICI de l'ensemble des parts selon le modèle DIC PRIIPS issu du Règlement (UE) n° 1286/2014

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : mise à jour du paragraphe relatif aux règlements SFDR et taxonomie

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : mise à jour des modalités de souscription et de rachat avec anciennement : Les souscriptions et les rachats sont possibles en montant ou en quantité.

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dits gates

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : modification de la dénomination des frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille dorénavant frais de fonctionnement et autres services

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : L'ajout de l'annexe précontractuelle accompagnant le prospectus conformément aux exigences du Règlement délégué (UE) 2022/1288

22/12/2023 Création de part : Création de la part Y (FR001400MMB7) : part réservée aux compagnies d'assurance, souscrivant aux fins de contrats d'assurance-vie en France (i) avec l'approbation préalable de la Société de Gestion et/ou (ii) ayant conclu un accord juridique séparé avec la Société de Gestion contenant des termes spécifiques à l'investissement dans parts « Y ».

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour réglementaires de la trame des annexes SFDR intégrant la proportion minimale d'investissement durable pour les activités liées à l'énergie nucléaire et le gaz fossile.



**DNCA VALUE EUROPE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**DNCA VALUE EUROPE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
DNCA FINANCE  
19, place Vendome  
75001 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement DNCA VALUE EUROPE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.





DNCA VALUE EUROPE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



DNCA VALUE EUROPE

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## DNCA VALUE EUROPE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

## BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>389 962 833,23</b>	<b>402 428 033,65</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>378 543 997,60</b>	<b>388 293 455,46</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	378 543 997,60	388 293 455,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>11 418 835,63</b>	<b>14 134 578,19</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 418 835,63	14 134 578,19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>808 827,74</b>	<b>643 507,11</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	808 827,74	643 507,11
<b>Comptes financiers</b>	<b>10 970 235,89</b>	<b>4 218 894,76</b>
<b>Liquidités</b>	<b>10 970 235,89</b>	<b>4 218 894,76</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>401 741 896,86</b>	<b>407 290 435,52</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	384 231 590,92	395 748 488,97
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	10 619 091,28	6 879 293,70
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	6 182 915,32	3 800 049,37
<b>Total des capitaux propres</b>	401 033 597,52	406 427 832,04
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	708 299,34	862 603,48
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	708 299,34	862 603,48
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	401 741 896,86	407 290 435,52

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	14 716 738,03	12 020 459,30
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>14 716 738,03</b>	<b>12 020 459,30</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	27 556,39
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>27 556,39</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>14 716 738,03</b>	<b>11 992 902,91</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	7 567 771,47	7 598 781,27
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>7 148 966,56</b>	<b>4 394 121,64</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-966 051,24	-594 072,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>6 182 915,32</b>	<b>3 800 049,37</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part DE :

Pour les revenus : capitalisation totale



Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part Y :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010058008	2,39 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0010884361	1,2 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
N	FR0013294303	1,3 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
S	FR0013311529	0,2 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
DE	FR0013471794	1,4 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
Y	FR001400MMB7	2,15 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

**Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
C	FR0010058008	Néant
I	FR0010884361	Néant
N	FR0013294303	Néant
S	FR0013311529	Néant
DE	FR0013471794	Néant
Y	FR001400MMB7	Néant

**Commission de surperformance**

Frais facturés:	Assiette	Parts C	Parts I	Parts N	Parts Y	Parts S	Parts DE
Commission de sur performance	Actif net	20% de la performance positive nette de frais au-delà de l'EURO STOXX 600 NR calculé avec High Water Mark*				Néant (parts S et parts DE)	

\*Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice EURO STOXX 600 avec High Water Mark (dividendes réinvestis, cours de clôture – code BLOOMBERG SXXR index) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.

Le système de « *High Water Mark* » n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative dite « *High Water Mark* », égale à la dernière valeur liquidative de clôture d'exercice ayant supporté une commission de surperformance (tous exercices comptables confondus), ou à défaut, à la valeur liquidative d'origine.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

L'exemple ci-dessous illustre les modalités de calcul de la commission de surperformance, le mécanisme de rattrapage et l'incidence potentielle sur le rendement des investissements :

Année	Valeur liquidative	Actif de référence	Benchmark	High Water Mark au début de l'année	High Water Mark à la fin de l'année	Performance nette	Sous-performance comparée à l'actif de référence dans les années suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
N1	105,00	100	100	106,00	106,00	5%	0%	Non, en raison du <i>High Water Mark</i>

N2	110,25	105	105	106,00	106,00	0%	0%	Non
N3	105,74	106	106	106,00	106,00	-5%	-5%	Non, sous-performance non compensée
N4	108,91	106	106	106,00	106,00	3%	-2%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N5	110,04	105	105	106,00	106,00	2%	0%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N6	121,04	110	110	106,00	121,04	5%	0%	Oui, sous-performance résiduelle compensée et nouveau <i>High Water Mark</i> (remise à zéro 5 ans)
N7	132,87	115	115	121,04	132,87	5%	0%	Oui, nouveau <i>High Water Mark</i>
N8	116,46	112	112	132,87	132,87	-10%	-10%	Non, sous-performance
N9	116,67	110	110	132,87	132,87	2%	-8%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N10	121,17	112	112	132,87	132,87	2%	-6%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N11	124,70	113	113	132,87	132,87	2%	-4%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N12	125,80	114	114	132,87	132,87	0%	0% <sup>2</sup>	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N13	127,19	113	113	132,87	127,19	2%	0%	Oui, sous-performance résiduelle compensée et nouveau <i>High Water Mark</i> (remise à zéro 5 ans)
N14	121,67	115	115	127,19	127,19	-6%	-6%	Non, sous-performance
N15	120,87	112	112	127,19	127,19	2%	-4%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N16	125,49	114	114	127,19	127,19	2%	-2%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N17	119,41	113	113	127,19	127,19	-4%	-6%	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N18	116,24	110	110	127,19	127,19	0%	-4% <sup>3</sup>	Non, sous-performance résiduelle non compensée
N19	124,27	112	112	127,19	124,27	5%	0%	Oui sous-performance résiduelle compensée, surperformance de 1% (-4%+5%) payable, et nouveau <i>High Water Mark</i> (remise à zéro 5 ans)

### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, warrant, obligations convertibles, bons de souscription : Euroclear : 0,025 % TTC max, minimum 20 € Autres pays 0,025 % TTC max, minimum 40 €  TCN, BT, Produits de taux, EMTN simples : Forfait France : 20€ TTC Forfait Etranger : 40€ TTC  Marché à terme Eurex Monep Options 0.40% TTC max, minimum 7€ Futures 2€/lot TTC max  OPC : forfait 180€ TTC maximum  Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

### **Informations complémentaires**

Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds dont la liste est tenue à disposition des investisseurs au siège social de la société de gestion.



## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>406 427 832,04</b>	<b>423 303 035,17</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	56 667 537,09	89 872 275,84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-117 136 261,45	-100 608 641,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	31 667 462,60	20 066 490,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 687 309,13	-12 880 481,58
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	127 732,31
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-268 398,69	-409 250,54
Différences de change	-45 571,70	9 486,71
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	36 259 340,20	-17 352 604,26
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>66 919 072,31</i>	<i>30 659 732,11</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>30 659 732,11</i>	<i>48 012 336,37</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	-94 331,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>94 331,77</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 148 966,56	4 394 121,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>401 033 597,52</b>	<b>406 427 832,04</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	10 970 235,89	2,74	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 970 235,89	2,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s)</b>	<b>%</b>
	<b>GBP</b>	<b>GBP</b>	<b>DKK</b>	<b>DKK</b>	<b>CHF</b>		<b>devise(s)</b>	
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	58 532 584,20	14,60	20 506 994,37	5,11	15 306 137,70	3,82	11 088 814,97	2,77
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	209 927,27	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	109 363,08	0,03
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>0,00</b>
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	6 182 915,32	3 800 049,37
<b>Total</b>	<b>6 182 915,32</b>	<b>3 800 049,37</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 927 567,91	689 650,85
<b>Total</b>	<b>1 927 567,91</b>	<b>689 650,85</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>C3 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 868 493,90	2 794 958,49
<b>Total</b>	<b>3 868 493,90</b>	<b>2 794 958,49</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>L1 PART CAPI N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	277 770,17	228 526,26
<b>Total</b>	<b>277 770,17</b>	<b>228 526,26</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
<b>R1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	109 083,34	86 913,77
<b>Total</b>	<b>109 083,34</b>	<b>86 913,77</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00



Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 619 091,28	6 879 293,70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>10 619 091,28</b>	<b>6 879 293,70</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 263 208,90	3 502 693,39
<b>Total</b>	<b>5 263 208,90</b>	<b>3 502 693,39</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>C3 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 892 381,49	3 040 718,00
<b>Total</b>	<b>4 892 381,49</b>	<b>3 040 718,00</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>L1 PART CAPI N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	368 329,67	278 297,29
<b>Total</b>	<b>368 329,67</b>	<b>278 297,29</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>R1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	95 171,22	57 585,02
<b>Total</b>	<b>95 171,22</b>	<b>57 585,02</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	326 212 095,88	1 335 061,20414	244,34	0,00	0,00	0,00	2,35
31/12/2019	C3 PART CAPI I	231 198 618,67	1 148 622,15587	201,28	0,00	0,00	0,00	4,14
31/12/2019	L1 PART CAPI N	32 894 816,86	131 629,69794	249,90	0,00	0,00	0,00	4,91
31/12/2019	R1 PART CAPI S	1 005 318,58	9 992,62692	100,60	0,00	0,00	0,00	2,99
31/12/2020	C1 PART CAPI C	190 124 928,26	885 932,75197	214,60	0,00	0,00	0,00	-39,59
31/12/2020	C3 PART CAPI I	184 158 400,34	1 029 362,10783	178,90	0,00	0,00	0,00	-30,82
31/12/2020	L1 PART CAPI N	19 614 233,84	88 392,9217	221,89	0,00	0,00	0,00	-38,46
31/12/2020	R1 PART CAPI S	1 200 143,96	13 287,60987	90,32	0,00	0,00	0,00	-14,64
31/12/2021	C1 PART CAPI C	209 536 959,45	830 962,88144	252,16	0,00	0,00	0,00	10,43
31/12/2021	C3 PART CAPI I	196 605 562,75	924 280,07265	212,71	0,00	0,00	0,00	11,19
31/12/2021	L1 PART CAPI N	14 869 847,99	56 434,40925	263,48	0,00	0,00	0,00	13,56
31/12/2021	R1 PART CAPI S	2 290 664,98	21 117,24172	108,47	0,00	0,00	0,00	6,74
30/12/2022	C1 PART CAPI C	206 206 207,90	831 055,04382	248,12	0,00	0,00	0,00	5,04
30/12/2022	C3 PART CAPI I	180 327 665,77	850 170,61633	212,10	0,00	0,00	0,00	6,86
30/12/2022	L1 PART CAPI N	16 485 961,52	62 861,31309	262,25	0,00	0,00	0,00	8,06
30/12/2022	R1 PART CAPI S	3 407 996,85	31 244,16596	109,07	0,00	0,00	0,00	4,62
29/12/2023	C1 PART CAPI C	198 196 783,48	702 689,34393	282,05	0,00	0,00	0,00	10,23
29/12/2023	C3 PART CAPI I	185 279 013,24	759 356,20489	243,99	0,00	0,00	0,00	11,53
29/12/2023	L1 PART CAPI N	13 941 864,03	46 260,29785	301,37	0,00	0,00	0,00	13,96
29/12/2023	R1 PART CAPI S	3 615 936,77	28 533,3366	126,72	0,00	0,00	0,00	7,15

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
<b>C1 PART CAPI C</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	142 497,29988	38 017 144,36
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-270 862,99977	-72 174 879,90
Solde net des Souscriptions/Rachats	-128 365,69989	-34 157 735,54
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>702 689,34393</b>	

	En quantité	En montant
<b>C3 PART CAPI I</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	69 972,38492	15 885 209,47
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-160 786,79636	-37 147 718,69
Solde net des Souscriptions/Rachats	-90 814,41144	-21 262 509,22
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>759 356,20489</b>	

	En quantité	En montant
<b>L1 PART CAPI N</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	5 355,89886	1 513 045,20
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-21 956,91410	-6 236 148,11
Solde net des Souscriptions/Rachats	-16 601,01524	-4 723 102,91
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>46 260,29785</b>	

	En quantité	En montant
<b>R1 PART CAPI S</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	10 507,59956	1 252 138,06
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-13 218,42892	-1 577 514,75
Solde net des Souscriptions/Rachats	-2 710,82936	-325 376,69
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>28 533,33660</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	778,07
Montant des commissions de souscription perçues	778,07
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	778,07
Montant des commissions de souscription rétrocedées	778,07
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C3 PART CAPI I</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>L1 PART CAPI N</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>R1 PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	<b>29/12/2023</b>
FR0010058008 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	2,38
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	5 088 456,12
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,01
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	18 530,68
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0010884361 C3 PART CAPI I	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,20
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	2 263 999,43
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	3 555,07
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0013294303 L1 PART CAPI N	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,30
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	183 192,80
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,02
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	3 218,49
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>29/12/2023</b>
FR0013311529 R1 PART CAPI S	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,20
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	6 818,88
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	319 290,35
Créances	Autres dettes et créances	396 028,40
Créances	SRD et réglements différés	93 508,99
<b>Total des créances</b>		<b>808 827,74</b>
Dettes	SRD et réglements différés	118 644,89
Dettes	Frais de gestion	589 654,45
<b>Total des dettes</b>		<b>708 299,34</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>100 528,40</b>



## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>389 962 833,23</b>	<b>97,24</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	378 543 997,60	94,39
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	11 418 835,63	2,85
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>808 827,74</b>	<b>0,20</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-708 299,34</b>	<b>-0,18</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>10 970 235,89</b>	<b>2,74</b>
DISPONIBILITES	10 970 235,89	2,74
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>401 033 597,52</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>			<b>378 543 997,60</b>	<b>94,39</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>			<b>378 543 997,60</b>	<b>94,39</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>			<b>378 543 997,60</b>	<b>94,39</b>
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>6 013 103,34</b>	<b>1,50</b>
BMG5361W1047 LANCASHIRE HOLDINGS	GBP	835 407	6 013 103,34	1,50
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>15 306 137,70</b>	<b>3,82</b>
CH0012005267 NOVARTIS	CHF	115 272	10 535 813,13	2,63
CH1243598427 SANDOZ GROUP	CHF	163 693	4 770 324,57	1,19
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>28 692 513,48</b>	<b>7,15</b>
DE0005470405 LANXESS	EUR	312 027	8 852 205,99	2,21
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	459 987	10 004 717,25	2,49
DE000DTR0CK8 DAIMLER TRUCK HOLDING	EUR	289 112	9 835 590,24	2,45
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>20 506 994,37</b>	<b>5,11</b>
DK0010234467 FLSMIDTH & CO.B	DKK	196 989	7 589 713,29	1,89
DK0060542181 ISS	DKK	746 708	12 917 281,08	3,22
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>26 788 407,07</b>	<b>6,68</b>
ES0105563003 CORPORACION ACCIONA ENERGIAS R	EUR	365 289	10 257 315,12	2,56
ES0118594417 INDRA SISTEMAS S.A	EUR	541 012	7 574 168,00	1,89

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ES0140609019 CAIXABANK	EUR	2 403 898	8 956 923,95	2,23
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>113 245 098,78</b>	<b>28,23</b>
FR0000044448 NEXANS	EUR	153 571	12 170 501,75	3,02
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE	EUR	567 128	7 288 729,06	1,82
FR0000120172 CARREFOUR	EUR	564 090	9 344 150,85	2,33
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	159 790	9 843 064,00	2,45
FR0000120578 SANOFI	EUR	121 832	10 935 640,32	2,73
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	355 379	10 149 624,24	2,53
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	157 501	10 499 016,66	2,62
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	EUR	123 051	10 336 284,00	2,58
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	161 060	10 080 745,40	2,51
FR0010451203 REXEL	EUR	325 154	8 054 064,58	2,01
FR0013258662 ALD	EUR	956 327	6 163 527,52	1,54
FR0014004L86 DASSAULT AVIATION	EUR	46 762	8 379 750,40	2,09
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>			<b>53 102 561,69</b>	<b>13,24</b>
GB0006731235 ASSOCIATED BRITISH FOODS	GBP	364 467	9 951 130,88	2,48
GB0008706128 LLOYDS BANKING GROUP	GBP	12 063 180	6 638 763,43	1,66
GB00B1XZS820 ANGLO AMERICAN	GBP	454 536	10 331 960,39	2,57
GB00BHJYC057 INTERCONTINENTAL HOTELS	GBP	86 614	7 083 539,16	1,77
GB00BMJ6DW54 INFORMA	GBP	1 067 253	9 617 132,23	2,40

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
GB00BP6MXD84 SHELL	EUR	318 122	9 480 035,60	2,36
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>8 896 954,77</b>	<b>2,22</b>
IE0001827041 CRH	GBP	142 570	8 896 954,77	2,22
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>33 910 954,42</b>	<b>8,46</b>
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR	3 919 941	10 362 364,03	2,58
IT0003128367 ENEL	EUR	1 767 351	11 894 272,23	2,97
IT0003856405 LEONARDO	EUR	780 336	11 654 318,16	2,91
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>11 088 814,97</b>	<b>2,77</b>
LU0075646355 SUBSEA 7	NOK	837 430	11 088 814,97	2,77
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>60 992 457,01</b>	<b>15,21</b>
NL0000009082 KONINKLIJKE KPN	EUR	2 716 452	8 469 897,34	2,11
NL0000009165 HEINEKEN	EUR	124 468	11 443 587,92	2,85
NL0000235190 AIRBUS	EUR	65 570	9 165 374,60	2,29
NL0000360618 SBM OFFSHORE	EUR	720 523	8 970 511,35	2,24
NL0006294274 EURONEXT	EUR	136 578	10 741 859,70	2,68
NL0011872643 ASR NEDERLAND	EUR	285 743	12 201 226,10	3,04
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>11 418 835,63</b>	<b>2,85</b>
<b>TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>11 418 835,63</b>	<b>2,85</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>11 418 835,63</b>	<b>2,85</b>
FR0010455808 CM-AM PEA SECURITE (RC)	EUR	1 026,343	11 418 835,63	2,85

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part L1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part R1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*